



COMMISSION DE DISCIPLINE

COMMISSION DE DISCIPLINE DU 05/12/2007

-Une date de suspension ferme :

Joueur : joueuse mineure (HBC BREST PENN AR BED)

Motif : Propos excessifs à arbitres pendant match, Période probatoire : 3 mois

Officiel responsable : PELLETIER Cédric (ESM GONFREVILLE L'ORCHER)

Motif : Manquement à sa charge d'éducateur de jeunes mineurs, Période probatoire : 4 mois

-Deux dates de suspension dont une avec sursis :

Joueur : DESSEAUX Michaël (BEAUVAIS OUC)

Motif : BPropos injurieux à arbitres pendant match, Période probatoire : 6 mois

-Deux dates de suspension fermes :

Joueur : Joueur mineur (USAM NIMES GARD HB)

Motif : Dégradation d'installations sportives, Période probatoire : 9 mois

Joueur : Joueur mineur (HBC BREST PENN AR BED)

Motif : Propos injurieux à arbitres pendant match, Période probatoire : 6 mois

Officiel : LAURENT Teddy (ESM GONFREVILLE L'ORCHER)

Motif : Manquement à sa charge d'encadrement, Période probatoire : 4 mois

-Trois dates de suspension fermes :

Joueur : BENDELLA Samir (R. VILLEPINTE VG)

motif : Propos injurieux à arbitres pendant match, Période probatoire : 6 mois

-Deux rencontres à huis clos dont une avec sursis :

Club : R. VILLEPINTE VG

motif : Envahissement de l'aire de jeu avec bousculade, Période probatoire : 6 mois

-Six dates de suspension dont trois avec sursis :

Licencié : MILLON Blaise (HB LIVRY GARGAN)

motif : Propos excessifs envers arbitres après match, Période probatoire : 6 mois

Officielle responsable : HERBRECHT Emmanuelle (HBC KINGERSHEIM)

motif : Injures à adversaire après match, Période probatoire : 6 mois



APPEL A CANDIDATURE

1- Organisation de la coupe de la ligue féminine de handball du 8 au 11 mai 2008.
Le dossier de candidature est à remettre au plus tard le 21 décembre 2007.

2- Organisation d'un France - Russie A masculin le 19 ou 20 mars 2008.
Le dossier de candidature est à remettre au plus tard le 21 décembre 2007.

Les 2 cahiers des charges sont à retirer auprès de Frédéric Morel - Service Relations Extérieures : 01 46 15 74 50 - f.morel@ff-handball.org



RETRANSMISSIONS TV



**Partenaire officiel de la
Fédération Française de
Handball :**

19 déc. 2007 19:40 Invités : Olivier Girault, Valérie Nicolas et Véronique Pecqueux-Rolland **Jour de Sport**

19 déc. 2007 22:45 Film de 16 min sur le parcours des handballeuses au Mondial **Intérieur Sport - "Lendemain de fête"**

20 déc. 2007 18:45 Film de 16 min sur le parcours des handballeuses au Mondial **Intérieur de Sport - "Lendemain de fête"**

21 déc. 2007 20:50 Film de 16 min sur le parcours des handballeuses au Mondial **Intérieur Sport - "Lendemain de fête"**



EXAMEN AGENT SPORTIF SAISON 2007/2008

LICENCE D'AGENT SPORTIF DE HANDBALL

La FFHB informe les candidats à l'obtention de la licence d'Agent Sportif de Handball que la prochaine session d'examen se déroulera dans la 2ème quinzaine de mars 2008 (organisation en concomitance avec la Fédération Française de Football, la date finale sera communiquée dès décision définitive de la FFF).

Les dossiers d'inscription devront être adressés à la FFHB (62, rue Gabriel Péri - 94257 Gentilly cedex) **impérativement pour le 15 février 2008**, cachet de la Poste faisant foi. Le dossier d'inscription ainsi que les informations relatives à l'organisation de l'examen seront très prochainement disponibles sur le site de la FFHB à l'adresse www.ff-handball.org/ffhb/html/agents/agents_examen.php?h=m1

Les frais d'examen, d'un montant de 600 € (six cents Euros), devront être réglés lors du dépôt de la candidature.

Pour toutes informations complémentaires sur le déroulement de l'examen, il est possible de contacter la FFHB :
Carolle DEMOCRITE : 01 46 15 74 53 - e-mail : c.democrite@ff-handball.org ou, en cas d'absence, Cécile MANTEL : 01.46.15.04.94, c.mantel@ff-handball.org)

Cet examen est prévu et réglementé par :

- * Le code du sport, notamment ses articles L.222-6 et R.222-8,
- * L'arrêté du 16 juillet 2002,
- * L'arrêté du 24 décembre 2002 modifié par l'arrêté du 21 février 2003.
- Le règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball (disponible sur www.ff-handball.org/ffhb/doc/07-08/ReglementAgentSportif.pdf)

* textes disponibles sur le site www.legifrance.gouv.fr



**COMMISSION D'ORGANISATION
DES COMPETITIONS**

Inversion de Match

M18F/P8

Aller: 4ème journée - WE 02/03 Février 2008
Retour : 9ème journée - WE 04/06 Avril 2008
U.S. CRAUROISE HB / HANDBALL TEILLOIS

M18F/P2

2ème Phase Challenge de France M18F
CELLES SUR BELLE / AVENIR CLUB ISSOLDUNOIS HB
Dimanche 10 Février 2008 à 14 : 00

Report de Match

N2M/ P1

Aller 11ème Journée WE 12/13 Janvier 2008
TOULOUSE UNION HB / HBC NANTES
Date Initiale le : 12 janvier 2008 à 20 : 30
Report le : Samedi 23 Février 2008 à 20H00

D2M

Aller 13ème Journée WE12/13 Janvier 2008
BILLIERE HB / MASSY ESSONNE HB
Date Initiale le : 12 janvier 2008 à 20 : 45
Report le : Mercredi 16 Janvier 2008 à 20 : 00

5ème Tour de la Coupe de France Masculine
CERNAY WATTWILLER HB / DIEULOUATD HB ESS

Date Initiale le : 23 Décembre 2007 à 16 : 00
Report le : 22 Décembre 2007 à 19 : 30

Pénalité sportive :

Après vérification des feuilles de matchs par la C.O.C., il apparaît que, lors du match du Challenge de France du 1er Décembre 2007, le club d'OSM Lomme Lille Métropole a fait figurer sur la feuille de match une joueuse qui ne pouvait au regard de nos règlements, prendre part à cette rencontre.

Match perdu par pénalité pour l'équipe d'OSM Lomme Lille Métropole HB
L'équipe de ST Amand Porte du Hainaut est qualifié pour le tour suivant du Challenge de France

Pénalités annulées :

- PARIS HANDBALL N2M/2 du 1.10.07
- VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION N2M/4 du 3 et 10 .11.07
- LA ROCHE/YON VENDEE HANDBALL N1M/1 du 8.11.07

La COC a procédé à la régularisation des pénalités et forfaits dans GEST'HAND avant sa fermeture provisoire.

FORFAIT

2ème Phase Challenge de France Féminine moins 18ans

La C.O.C a entériné le Forfait général de BEEEX-VA HANDBALL pour la 2ème Phase de la compétition féminine moins de 18ans.



CHAMPIONNAT D1 MASCULINE
Résultats et classements

MASCULIN

Résultats D1 M

JOURNEE 12		
Montpellier	38 - 33	Istres
Paris	31 - 23	Toulouse
Pontault Cblt	23 - 27	Dunkerque
Nimes	26 - 23	Saint Raphaël
Chambéry	36 - 30	Villefranche
Sélestat	29 - 33	Ivry
Tremblay	31 - 35	Créteil
JOURNEE 13		
Dunkerque	29 - 26	Nimes
Villefranche	27 - 25	Pontault Cblt
Saint Raphaël	25 - 26	Montpellier
Istres	23 - 27	Paris
Créteil	36 - 32	Sélestat
Toulouse	29 - 26	Tremblay
Ivry	36 - 36	Chambéry
JOURNEE 14		
Dunkerque	32 - 30	Villefranche
Saint Raphaël	35 - 30	Paris
Toulouse	31 - 29	Sélestat
Nimes	26 - 33	Montpellier
Ivry	31 - 22	Pontault Cblt
Créteil	33 - 35	Chambéry
Istres	33 - 35	Tremblay

Classement D1 M												
	Equipes	Pts	J	G	N	P	Pour	Contre	Diff	Forf	Pen.	dont
1	MONTPELLIER HANDBALL	26	14	13	0	1	462	366	96	0	0	
2	CHAMBERY SAVOIE HB	25	14	12	1	1	436	388	48	0	0	
3	UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL	19	14	9	1	4	436	397	39	0	0	
4	DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORAL	18	14	9	0	5	404	369	35	0	0	
5	US CRETEIL HANDBALL	16	14	7	2	5	414	403	11	0	0	
6	PARIS HANDBALL ASSOCIATION	16	14	8	0	6	374	375	-1	0	0	
7	SAINT RAPHAEL VHB	14	14	7	0	7	390	382	8	0	0	
8	USAM NIMES GARD	14	14	7	0	7	401	394	7	0	0	
9	TOULOUSE UNION HANDBALL	14	14	6	2	6	392	402	-10	0	0	
10	TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL	13	14	6	1	7	427	420	7	0	0	
11	SELESTAT HANDBALL SC	8	14	3	2	9	401	426	-25	0	0	
12	ISTRES OUEST PROVENCE HANDBALL	6	14	2	2	10	383	407	-24	0	0	
13	UMS PONTAULT-COMBAULT HANDBALL	4	14	2	0	12	349	433	-84	0	0	
14	VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS HBC	3	14	1	1	12	375	482	-107	0	0	

"SAISON 2007-2008 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des résultats des rencontres disputées depuis le 15/16 décembre 2007. Sous réserve des procédures en cours, résultats des rencontres disputées avant le 10/11 novembre 2007 sont homologués."



JURY D'APPEL

Réunion du vendredi 9 novembre 2007

- Dossier n° 617 - officiel Detlef SOBOLEWSKI - club SMEC HANDBALL MASC
- Champ. - 18 ans Masc. - Discipline / FFHB

Après avoir entendu les arguments de l'officiel Detlef SOBOLEWSKI qui regrette les propos tenus à l'encontre de l'arbitre M. CLAIROT à la fin du match opposant le SMEC HB à l'ES BESANCON le 05 mai 2007 pour lesquels il a été sanctionné de 8 dates de suspension ferme plus 2 avec sursis, sanction qu'il juge excessive, le Jury d'appel de la FFHB a décidé de rejeter l'ensemble des moyens de l'appelant, de maintenir et de confirmer, dans l'intégralité de ses dispositions, la sanction prise par la Commission Nationale de Discipline en date du 06 juin 2007, l'officiel étant en période probatoire au moment des faits.

- Dossier n° 624 - Joueur Gérald TREHARD - club UL DIVES HANDBALL - pré-régional Masc. - Discipline / Calvados

Après avoir annulé la décision de 1ère instance de la Commission de discipline du Comité du Calvados au motif que la qualification de la faute retenue à l'encontre du joueur ne figurait pas expressément à l'article 20.4 du Règlement disciplinaire et qu'il n'avait pas été démontré que le joueur incriminé était en récidive, et après avoir entendu les explications de M. TESSON, arbitre de la rencontre du 12 mai 2007 opposant le CS HONFLEUR à l'UL DIVES HB, le Jury d'appel de la FFHB a requalifié la faute commise en " conduite dangereuse envers adversaire ", et infligé une sanction de trois dates fermes à l'encontre du joueur Gérald TREHARD assortie d'une pénalité financière de 132€ à l'UL DIVES HB.

- Dossier n° 616 - Joueur KOUZMET Abdeljalil - club CS ANNECY LE VIEUX - N2 Masc. - Discipline / FFHB

En l'absence regrettable de l'appelant, et malgré l'audition des arbitres, le débat contradictoire n'ayant pu avoir lieu, le Jury d'appel de la FFHB a décidé de ne pas donner suite à l'appel de M. KOUZMET et de confirmer la décision prise par la Commission nationale de discipline le 06 juin 2007, à savoir une date de suspension ferme infligée au joueur KOUZMET, assortie d'une période probatoire de deux mois à compter du 24 novembre 2007, et une pénalité financière de 44 euros appliquée au club CS ANNECY-LE-VIEUX. Le Jury d'appel de la FFHB a également mis à la charge de M. KOUZMET Abdeljalil et du club CS ANNECY-LE-VIEUX les frais liés aux déplacements de Messieurs CERVERA et PITARCH, arbitres, dans le respect des barèmes fédéraux en vigueur.

- Dossier n° 621 - club CAO ST CYR-FONTENAY LE FLEURY - Rencontre " Loisirs " +16 ans - Discipline / Yvelines

Le Jury d'Appel a jugé l'appel du club CAO ST CYR - FONTENAY LE FLEURY irrecevable en application de l'article 10 du Règlement disciplinaire de la FFHB au motif que le club CAO ST CYR - FONTENAY LE FLEURY (club du joueur à l'encontre duquel une faute a été commise, le joueur fautif ayant été sanctionné disciplinairement en 1ère instance) n'avait pas qualité à former appel contre la décision de 1ère instance.

- Dossier n° 633 - Officiel Régis BOHN - club HBC MARLENHEIM - Div. Honneur filles - de 16 ans - Discipline / Bas-Rhin

M. Régis BOHN ayant formé son appel au-delà du délai de 10 jours fixé par l'article 10.2 du Règlement disciplinaire fédéral, son appel a été déclaré irrecevable par le Jury d'appel de la FFHB.



FORMATION DE CADRES

Candidats retenus pour la formation Entraîneur Niveau National pour 2008

	Nom	Prénom	Club
1	VILLEMINOT	Jean François	Villeurbanne HA
2	GROPOSILA	Elena Roxana	C Dijon Bourgogne
3	SYLLA	Yénime	Dunkerque HB G L
4	ESPARRE	Christophe	US Créteil HB
5	GESLAN	Raphaël	Aurillac HB CA
6	DJUKANOVIC	Jasmin	Grenoble St M d'hères uc
7	LEANDRI	Pascal	US Ivry HB
8	VANEGUE	Norbert	ESM Gonfreville
9	PABST	Bertrand	Sélestat HB
10	RISTICEVIC	Slavisa	Rodez Aveyron HB
11	COLSON	Philippe	Toulouse Féminin HB
12	BERGER	Steve	Nantes Loire Atlan HB
13	MORDEFROID	Alain	HBC Oloraon
14	BREYSACHER	Philippe	CL Colombelle
15	QELAJ-BERTRAND	Carine	CSVesoul HB

Candidats retenus pour la formation Formateur jeunes pour 2008

	Nom	Prénom	Club
1	BURGUIN	David	CTF 49
2	COJEAN	Grégory	HBC Nantes
3	FOUCAULT	Antoine	Rennes Métro HB
4	ROUDIÈRE	Laurie	HBC Nimes
5	FRADET	Julien	CTF 87
6	ANQUETIL	Frédéric	Montpellier HB
7	CALBRY	Arnaud	Dunkerque HB GL
8	DA SILVA	Joël	Toulouse U HB
9	ORFEVRES	Olivier	Intrépide de St Anne
10	VROUST	Philippe	Club Sports
11	NEGUEDE	Marc	St Raphael Var HB
12	HOLLAND	Geoffroy	HBC Conflans
13	GAUTHIER	Cyrille	UC Charente HB
14	LE ROY	Fabrice	Comité 95



EQUIPE DE FRANCE

Handball
FRANCE
HONGRIE
Samedi 5 janv 2008 17h30
Palais des Sports de TOULOUSE
05.34.300.408 ou www.toulousehandball.com

© 2007 Sport+ / Artisan

Tournoi de Paris-Ile de France Masculin



Les 22 et 23 mars 2008
au Palais Omnisports de Paris-Bercy

FRANCE - RUSSIE - PORTUGAL - GRECE

Samedi 22 mars 2008 :

16h00 : Russie - Grèce

18h00 : France - Portugal

Dimanche 23 mars 2008 :

15h00 : places 3/4

17h00 : finale

(sous réserve de modification des horaires par la TV)

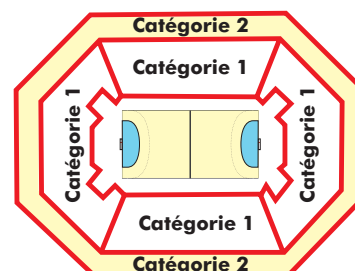
Bon de commande

Dates	CAT 1 - PLACES NUMEROTEES			
	Quantités	PU jusqu'au 07/03/2008*	PU à partir du 08/03/2008*(1)	Montant
Samedi 22/03/2008		20 €	30 €	
Dimanche 23/03/2008		20 €	30 €	
Samedi-Dimanche		30 €	45 €	
		Total A		

* Proportionnellement à votre montant de commande, une ristourne vous sera accordée. Elle vous sera adressée par la FFHB par chèque (15 jours après encaissement de la commande). Cette offre est non cumulable. Le montant de la ristourne est de 3250 € maximum par acheteur.

Montant de la commande	Montant de la ristourne
> 500 €	50 €
> 1000 €	150 €
> 2000 €	400 €
> 3000 €	750 €
> 4000 €	1200 €
> 5000 €	2000 €
> 6500 €	3250 €

Dates	CAT 2 - PLACES NON NUMEROTEES			
	Quantités	PU jusqu'au 07/03/2008*	PU à partir du 08/03/2008*(1)	Montant
Samedi 22/03/2008		15 €	22 €	
Dimanche 23/03/2008		15 €	22 €	
Samedi-Dimanche		20 €	30 €	
		Total B		



FRAIS D'ENVOI	5€
TOTAL A+B	
TOTAL GENERAL	

Nom Prénom.....

Adresse

CP Ville.....

Tél. domicile..... Tél. bureau..... Portable

E-mail

Club N° Dep..... Ligue.....

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la F.F.H.B. L'ouverture de la billetterie s'effectuera à partir du 1er septembre 2007.

Si vos billets ne vous parvenaient pas 5 jours avant la date du spectacle, réclamer téléphoniquement au 01 46 15 03 55. En aucun cas, les billets ne seront échangés, ni remboursés. Aucune réclamation ne sera admise après la séance. Vous recevrez votre commande en mode suivi ou recommandé.

(1) A compter du 8 mars 2008, les places seront en vente sur place à Bercy de 11h à 18h sauf le dimanche au tarif public. Les frais de commission Ticketnet ne sont pas compris.

Réservation téléphonique pour les particuliers : n° de téléphone pour la France : 0892 390 490 (0,34 €/min.) - pour les étrangers : 00 33 1 46 91 57 68

Internet : www.ticketnet.fr et www.fnac.fr.

Réservation téléphonique pour les collectivités/groupes : de 14h à 18h sauf samedi et dimanche pour la France : 0 825 840 701 (0,15 €/min.) - pour les étrangers : 00 33 1 56 56 11 63.

Autres points de ventes : FNAC, Virgin Megastore, Carrefour, Galeries Lafayette, Auchan, E. Leclerc, Cora, Agences, Cultura.

Pour toute information et réservation

FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL - 62, rue Gabriel Péri - 94257 GENTILLY CEDEX

Tél. : 01 46 15 03 55 - Fax : 01 46 15 03 60

Internet : www.ff-handball.org - E-mail : tournoideparisidf@ff-handball.org